

Lancement de la concertation publique  
Elaboration du PLUI à 46 communes

Par délibération du 21 décembre 2023, la Communauté Urbaine d'Arras a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) sur le territoire des 46 communes de la CUA. Dans ce cadre, une concertation avec le public est mise en œuvre tout au long de la procédure, jusqu'à la phase d'arrêt du projet de PLUi tirant le bilan de la concertation.

A ce titre, un registre de concertation est disponible en mairie de Saint-Laurent-Blangy ainsi que dans toutes les mairies du territoire.

Un registre est aussi à disposition du public au siège de la Communauté Urbaine d'Arras.

Toutes les informations sur cette procédure sont disponibles en ligne sur le site internet de la Communauté Urbaine d'Arras à l'adresse suivante : <https://www.cu-arras.fr/urbanisme-les-documents-utiles/>